FOCOM \ORANGE

ÉLECTIONS CAP / CCP
DU 7 AU 10 DÉCEMBRE 2026
VOTRE DÉFENSE, NOTRE ENGAGEMENT

LES COMMISSIONS CAP / CCP : UNE CHAISE VIDE NE DÉFEND PERSONNE !

Être élu, c'est une responsabilité, pas simplement un titre. En commission paritaire, l'avenir professionnel d'un salarié peut être en jeu. La présence de représentants du personnel est donc essentielle.

UN MOIS PRÉVU, QUATRE MOIS D'ATTENTE : QUI EN PAIE LE PRIX ?



Certaines commissions, qui devraient normalement se tenir dans un délai d'un mois, sont reportées jusqu'à quatre mois, notamment faute de quorum. À la clé : des dossiers qui s'éternisent, des décisions retardées et des salariés laissés dans l'incertitude et dans la souffrance mentale.

Un siège obtenu lors d'une élection doit servir à défendre les salariés, mais pas rester vide.

DES DOSSIERS AUX ENJEUX IMPORTANTS !

En 2025, les dossiers disciplinaires concernent des faits variés : manquement à la probité ou à la loyauté (35 %), absentéisme (26 %), incorrection ou non-respect d'autrui (25 %), activité professionnelle (9 %) et intempérance (5 %). Derrière les reproches liés à la probité ou à la loyauté peuvent se trouver des situations très différentes : frais, véhicules ou cartes carburant, procédures de vente, données personnelles ou cumuls d'activité. Les sanctions envisagées peuvent être lourdes : pour la majorité des dossiers concernant des fonctionnaires, une exclusion temporaire de fonctions de plus de 16 jours est en jeu. Pour plus de la moitié des dossiers concernant des salariés de droit privé, il s'agit d'un licenciement.

CHEZ FO COM, NOUS PRENONS NOS RESPONSABILITÉS !

Nos représentants participent aux commissions CAP et CCP, préparent les dossiers et défendent les intérêts des salariés. **Pour FO Com, obtenir un siège n'est pas une finalité ou un aboutissement : c'est le début d'un engagement durable que nous assumons sur le terrain et en commission.**

FO COM REVENDIQUE :

- **Le respect des délais de convocation et la tenue régulière des commissions ;**
- **Le remplacement des sièges laissés vacants afin de garantir le quorum ;**
- **L'examen impartial et contradictoire de chaque dossier, avec accès aux éléments utiles à la défense ;**
- **Une représentation effective par des élus formés et disponibles.**

Derrière chaque dossier, il y a un salarié. Derrière chaque siège, il doit y avoir un représentant engagé.



AVEC FO Com, VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

FO Com défend vos droits et vos intérêts avec indépendance et détermination

Nos représentants mettent leur expérience et leur connaissance du terrain au service de chaque salarié, quel que soit son statut ou sa classification.

VOUS ÉCOUTER.
VOUS INFORMER.
VOUS DÉFENDRE.

Votez FO Com !

NOS RÉSEAUX SOCIAUX